



MODULES DE FORMATION CONTINUE

LE DROIT DES PATIENTS ÂGÉS

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Taux de satisfaction de nos stagiaires pour l'année 2023 : 95,74 % (93,13 % en 2022)

- Pour le 2^{ème} semestre 2023 : 95,52 %
- Pour le 1^{er} semestre 2023 : 95,95 %

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation en vigueur relative aux droits et devoirs du patient âgé.
- Identifier les apports essentiels de la loi.
- Évaluer les écarts entre les obligations légales et les pratiques professionnelles.
- Impulser la mise en œuvre de nouveaux fonctionnements en Institution

CONTENU DE LA FORMATION

Historique et évolution des textes

Les différents textes nationaux :

- La loi du 9 juin 1999 sur les soins palliatifs
- La loi du 24 avril 2005 sur la fin de vie
- La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Les droits fondamentaux du patient et les droits spécifiques des personnes âgées

La charte du patient hospitalisé actuellement en vigueur:

- Les valeurs qui la sous tendent
- Les principes et engagements à appliquer par les professionnels de toutes les disciplines
- Les aspects intégrés par tous et mis en œuvre au quotidien
- Les moyens au sein de l'établissement pour évaluer la qualité des soins et des services : questionnaire de sortie, enquêtes de satisfaction, analyse des réclamations écrites

- Les aspects à faire évoluer

Les risques encourus par l'établissement en cas de plainte

- Les associations de patients et usagers : leurs rôles et missions
- Les recours contentieux

La protection de la liberté individuelle et le respect de la vie privée

Le dossier médical : son contenu et l'accès au dossier

Repérage des évolutions nécessaires pour chacun

Adaptation de la charte type à la spécificité de l'établissement

DURÉE

2 jours

METHODES MOBILISÉES

- Formation en présentiel et présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Formateurs professionnels issus des métiers du sanitaire et social

MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluations formatives
- Évaluations sommatives
- Attestation de fin de formation et de compétences remise à chaque participant

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de

l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel indicatif de 196 € net de taxes, nous consulter pour un devis précis
- En inter et en intra : nous consulter

DERNIÈRE MISE À JOUR

22/01/2024

